



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux commerciaux

Question écrite n° 65282

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation sur les nouvelles formes de vente frauduleuse, notamment de meubles, par des magasins « aux pratiques très douteuses » dans des départements qui fabriquent des meubles. En effet, ces magasins n'hésitent pas à lancer des campagnes de vente, avec de faux tirages au sort et des méthodes de pressions commerciales, des allégations et de la publicité mensongère sur des rabais mirifiques, mais fallacieux ; des fausses dates de promotions, etc. Ces méthodes sont dénoncées par de nombreux professionnels, car ils faussent réellement la concurrence notamment dans le secteur du meuble qui subit une crise durable. Il lui demande donc quelle action il compte mener dans ce secteur difficile. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) effectue actuellement une enquête dans le secteur du meuble. Cette enquête a pour objet notamment d'appréhender les comportements signalés dans la question et les pratiques commerciales agressives qui se déroulent dans des locaux loués pour une courte durée, dits « baux précaires » et qui peuvent porter atteintes aux intérêts des consommateurs, particulièrement des plus vulnérables, à plusieurs titres : faux rabais, infractions aux règles du crédit à la consommation et du démarchage à domicile, tromperie sur la qualité des meubles. Elle vise également à rétablir sur le marché des conditions de concurrence loyale que de telles pratiques affectent, au détriment des entreprises qui respectent la réglementation. Elle a d'ores et déjà donné lieu à plusieurs centaines de contrôles, en particulier pour conforter des informations fournies par les organisations professionnelles locales, avec lesquelles les services de la DGCCRF ont établi des liens étroits et s'est traduite par la transmission de dossiers contentieux au parquet compétent.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65282

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4955

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7123